

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS64

présenté par
Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 20

À la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« assortir la prescription médicale obligatoire de »

les mots :

« prévoir également des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.